

## **FORMATION ACTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE THIERACHE**

### **PROPOSITION DE BILAN ET PREMIERES PISTES D'EVOLUTION**

*Document de travail du conseil de développement du Pays de Thiérache*

#### **SOMMAIRE**

I.	Rappel méthodologique	Page 2
II.	Les principaux enjeux identifiés	Page 3
III.	Proposition méthodologique	Page 7
IV.	Le parcours d'une contribution	Page 9
V.	Annexes	Page 11
	- Liste des participants au groupe de travail	
	- Listes des entretiens	
	- Cadre stratégique (intermédiaire)	

## **I) Rappel de la méthodologie utilisée**

Ce document constitue une synthèse de la première partie de la formation action du Conseil de développement du Pays de Thiérache réalisée par l'Unadel d'octobre 2012 à février 2013. Il a pour objectif de constituer un bilan actualisé du fonctionnement, des missions et de la posture du conseil de développement pour identifier les évolutions susceptibles d'être mises en œuvre en 2013 et 2014.

### **Ce bilan a été réalisé autour de trois phases :**

Phase 1 : Réalisation d'entretiens préalables (par téléphone) avec plusieurs membres du conseil de développement et techniciens du Pays : identification des premiers enjeux, relevé de paroles d'acteurs (fin octobre 2012).

Phase 2 : constitution du groupe de travail, échanges autour des missions du Conseil de développement, du fonctionnement de l'instance, et identification des enjeux prioritaires (séances des 29 octobre, 21 novembre et 13 décembre 2012). Outil utilisé : une grille d'analyse (cadre stratégique).

Phase 3 : Echanges avec des élus (entretiens téléphoniques en janvier et février 2013) pour préciser leur perception du conseil de développement et les évolutions souhaitables à leurs yeux.

**Etapas suivantes** : Il s'agira ensuite d'engager une réflexion active sur les évolutions du CD (année 2013). Les priorités de cette phase seront définies au regard des éléments ressortant du bilan. La formation pourra s'appuyer sur l'organisation d'un voyage d'étude dans

une autre région (à la rencontre d'un ou de plusieurs CD) et plusieurs interventions d'experts mobilisés par l'Unadel.

## II) Les 3 principaux enjeux identifiés

Le bilan présenté ci-dessous a été réalisé à partir d'un « cadre stratégique » réalisé durant l'automne (cf : annexe). Il met en évidence, à partir des réflexions issues des différentes séances de travail les principaux enjeux identifiés par le groupe de travail et lors des entretiens téléphoniques. Ce document a pour objectif d'éclairer les membres du conseil de développement et leurs partenaires afin de déterminer les évolutions que l'instance pourraient mettre en œuvre dès 2013, ceci afin de renforcer à la fois l'efficacité de son action dans le cadre de la démarche Pays et le dynamisme du processus participatif (ces enjeux ne sont pas classés par ordre d'importance).

### ► Une mobilisation interne et une représentativité insuffisantes

Les premiers échanges au sein du groupe de travail ont rapidement mis en lumière un constat récurrent : les membres actifs du conseil de développement sont assez peu nombreux aujourd'hui. A plusieurs reprises, les participants ont évoqué le décalage entre la mobilisation importante lors de l'écriture de la Charte du Pays et la situation actuelle (entre 10 et 15 membres actifs) : « *Le Conseil de développement mobilise assez peu aujourd'hui alors qu'il y avait 250 personnes au moment de l'élaboration de la charte* ». Le travail est surtout réalisé par les membres du Bureau du conseil de développement. Il est d'ailleurs **difficile de mobiliser largement** en dehors de l'assemblée générale. Et ce constat a été évoqué aussi lors de la plupart des entretiens téléphoniques.

Les difficultés de mobilisation existent dans de nombreux conseils de développement, en particulier après le temps fort que constitue l'écriture de la charte du territoire, il n'est donc pas surprenant de rencontrer ce problème en Thiérache aussi. Mais les causes ne sont pas exactement les mêmes d'un territoire à l'autre et les leviers susceptibles de remobiliser ne sont donc pas non plus identiques. Ainsi, dans

certaines pays, on peut observer une érosion de la mobilisation après plusieurs années de forte implication des membres de l'instance (une forme d'épuisement, le désir de « passer à autre chose ») ou alors parce que l'implication se transforme et s'oriente vers des actions plus spécialisées, parfois autour de projets très concrets issus eux-mêmes des travaux du Conseil de développement. Le conseil de développement du Pays de Thiérache est dans une autre situation. Il connaît, en premier lieu, **un déficit de reconnaissance**, une interrogation sur son utilité potentielle, sur le ou les rôles qu'il serait susceptible de jouer au sein du territoire. Ceci renvoie directement à la relation qu'il entretient avec élus du Pays (on y reviendra) mais plus largement aux autres acteurs du territoire. En second lieu, la lisibilité de l'instance est assez faible. Le conseil de développement et ses travaux sont peu connus et il ne possède **pas de moyens propres pour communiquer**. Il est certes présent sur le site internet du Pays mais insuffisamment mis en évidence. Plusieurs participants déplorent d'ailleurs cette situation, certains proposent ainsi que le conseil de développement pourrait mettre à disposition dans les mairies « d'un livret de bienvenue » pour faire connaître l'instance aux nouveaux arrivants dans le territoire.

Enfin, cette faible mobilisation induit clairement un **déficit de représentativité** de l'instance. La majorité des membres actifs du conseil de développement interviennent en effet dans le secteur culturel. Si cette composition peut être vectrice de dynamisme et de projets, elle est considérée comme insuffisante en termes de représentativité des forces vives du territoire, ce qui fragilise aussi la reconnaissance de l'instance, en particulier aux yeux des élus. N'oublions pas enfin que le choix des thèmes de travail, des avis à produire, peut permettre, ou non, de mobiliser de nouveaux publics au sein du conseil de développement ou à l'extérieur. Ainsi, les acteurs du monde économique ou du domaine agricole pourraient sans doute plus facilement rejoindre le conseil de développement si ce dernier choisissait des thèmes de travail qui mobilisent ces publics. Il s'agit alors d'adapter les méthodes de travail aux publics ciblés, d'aller à leur rencontre, pour les associer aux réflexions et propositions et enfin intéresser certains d'entre eux à rejoindre l'instance. De plus, le renouvellement de la composition du conseil et l'élargissement de sa composition pourraient certainement être améliorés si le conseil, après la production d'avis

approfondis, réalisait une réunion publique dans le territoire pour présenter son travail et le mettre en débat. Il s'agirait par ce biais de développer une action d'animation territoriale qui permettrait à l'instance de renforcer ses liens avec la population, d'être mieux identifiée par elle, d'intéresser de nouveaux acteurs mais aussi de renforcer sa capacité d'expertise grâce à ce lien renforcé. Enfin, l'animation interne de l'instance pourrait aussi être mieux partagée : celle-ci repose essentiellement actuellement sur le président du conseil de développement alors qu'il pourrait être utile que l'animation soit portée par plusieurs personnes pour renforcer la dynamique collective.

### ► Une relation aux élus et à l'équipe technique du Pays à renforcer

La relation actuelle avec les élus pourrait sans doute être renforcée. Tout d'abord, à plusieurs reprises les échanges au sein du groupe de travail ont mis en exergue le peu de prise en compte, par les élus du Pays, des propositions formulées par le conseil de développement. Cela est à rapprocher d'un manque de commande de la part des élus (du comité syndical) à l'endroit du conseil de développement (saisines). Il s'avère que les élus ne sollicitent pas ou peu le conseil de développement. Pour quelles raisons ? Le plus souvent, c'est à partir de l'ordre du jour diffusé avec l'invitation à la réunion du Comité syndical que le conseil de développement apprend qu'un thème ou un projet sera abordé et qu'il décide de s'en saisir, pour intervenir au moment de la réunion du Comité syndical. Si ce mode de contribution, sous forme d'auto saisine illustre la réactivité de l'instance, il ne peut permettre, faute de temps, de produire des avis approfondis et réellement utiles pour les élus. Or quelle est l'utilité du conseil de développement si ses avis ne sont pas entendus et pris en compte, ne serait-ce que pour partie ? Les modalités d'information, de commande des élus à l'endroit du conseil de développement ; de production d'avis et de présentation aux élus, pour ce qui concerne l'instance de concertation, nécessitent donc d'être fortement améliorées et précisées. Le conseil de développement pourrait **faire évoluer ses méthodes de travail** dans cette optique et aller dans les intercommunalités pour être identifié par les élus au-delà du Comité syndical du Pays.

Il pourrait aussi s'interroger sur la manière **de renforcer ses liens avec la structure porteuse du Pays** (élus et techniciens), et peut être envisager de mieux les **formaliser**. Certains conseils travaillent par exemple sur une charte définissant les relations entre la structure porteuse du Pays et le conseil de développement, d'autres organisent des « rendre compte » réciproques et réguliers... La mise en place de cette formation action, l'intérêt manifesté par les élus sur le projet du Conseil de développement pour travailler sur label « pays d'art et d'histoire » (commande des élus), témoignent semble-t-il d'une évolution possible de cette relation.

De même, l'équipe technique du Pays pourrait faire évoluer ses propres méthodes de travail afin de favoriser l'implication des acteurs forces vives du territoire au sein du conseil de développement. En effet, si les participants à la formation-action estiment globalement de bonne qualité leur relation avec l'équipe technique, ils font néanmoins le constat d'un déficit d'information et d'implication des professionnels à leur endroit. Dans le cadre des actions qu'elle met en œuvre, qu'elle élabore ou qu'elle évalue, l'équipe technique pourrait peut-être chercher à impliquer davantage le conseil de développement pour faire vivre plus facilement le processus de développement local du territoire. « *Nous avons besoin de grain à moudre* » explique un membre du conseil de développement, « *et l'expertise technique mobilisée ponctuellement contribuerait à alimenter nos travaux* ». N'oublions pas que ce besoin est d'autant plus grand de la part de l'instance de concertation qu'elle ne bénéficie d'aucun animateur professionnel ou secrétariat dédié.

### ► Développer la capacité de production

Le bilan met en exergue que les productions du conseil de développement (CD) relèvent davantage d'auto-saisines que de sollicitations d'avis de la part des élus locaux. Cette situation est réellement problématique. Certes des avis, très appréciés, ont été élaborés dans le

cadre des « entretiens de Saint-Michel » en 2009 sur les thèmes de la prévention santé et de la culture, mais ces sollicitations ont finalement été exceptionnelles. Les autres saisines du Conseil de développement sont issues du Conseil régional de Picardie (FRAPP<sup>1</sup>, SRADDT<sup>2</sup> ). Il s'agit pourtant d'un enjeu fort d'utilité par rapport au territoire et de reconnaissance de la part des élus, autant que d'un levier de mobilisation interne pour les membres de l'instance. Certains conseils de développement qui ont rencontré les mêmes difficultés ont d'ailleurs travaillé la méthodologie de production des avis pour améliorer la prise en compte de leurs travaux, le conseil de développement du Pays de Thiérache pourrait sans doute travailler cette piste aussi.

### **III) Proposition méthodologique : faire de 2013 une année d'expérimentation pour le conseil de développement**

A bien des égards, l'année 2013 est une année charnière pour le conseil de développement du Pays de Thiérache. L'évolution des politiques publiques (acte III de la décentralisation, fonds européens, politiques régionales) aura un impact en Thiérache, comme ailleurs, sur les dynamiques territoriales et donc aussi sur le rôle que pourra jouer une instance de concertation telle que le conseil de développement pour la période 2014-2020. Cette période de transition ne se stabilisera qu'après les élections municipales et intercommunales de mars 2014. Cette période de 12 mois, pourrait être mise à profit par le conseil de développement, en accord avec les élus, pour faire évoluer son utilité et ses méthodes de travail au sein du territoire. L'enjeu étant de mettre en place une méthode de travail qui utilise les leviers les plus efficaces : sujets des avis/enjeux pour les élus et pour le territoire, méthodes de communication et de mobilisation/publics ciblés, modalités d'organisation des travaux/ du temps imparti et moyens disponibles.

Cette période d'expérimentation pourrait s'organiser autour de 3 étapes :

---

<sup>1</sup> Fonds régional d'appui aux Pays

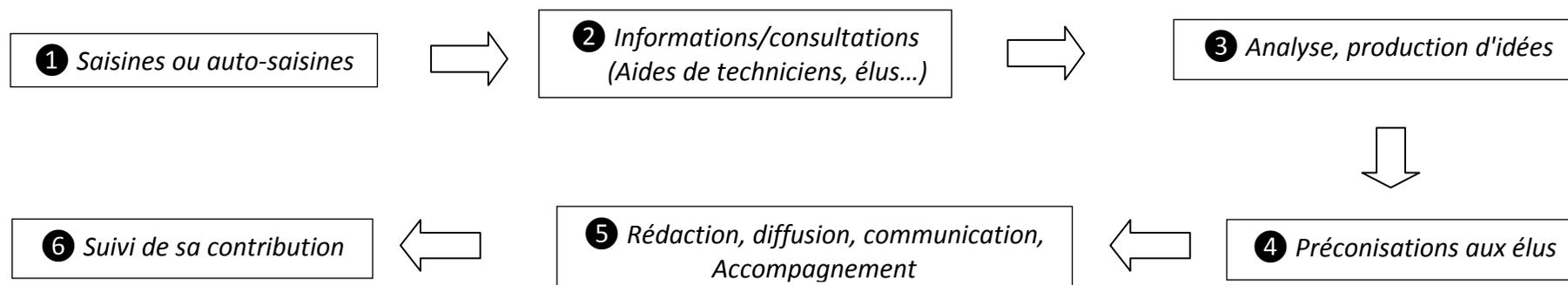
<sup>2</sup> Schéma régional d'aménagement du territoire

- a) **Mars-Avril 2013** : Définir avec les élus du Pays et avec les techniciens, 2 à 3 sujets qui constituent des enjeux prioritaires sur lesquels produire des avis ou rapports (ex : filière bois, pays d'art et d'histoire ou encore projet de PNR...)
  
- b) **Mai 2013 à juin 2013** : définir une nouvelle méthodologie de production et un calendrier, avec l'appui de l'Unadel. Cette méthode ayant pour objectifs, à partir des sujets retenus, d'élargir la composition du conseil de développement, d'utiliser de nouveaux outils de travail (coopératifs), d'améliorer la communication et la formalisation des avis, et au final de mettre en évidence la valeur ajoutée du conseil de développement.
  
- c) **Juillet 2013 à décembre 2013** : réalisation de l'expérimentation via une concentration des travaux autour de 2 ou 3 thèmes clefs, la mobilisation d'outils et de méthodes nouvelles présentés lors de réunions de formation (ou via un voyage d'étude), et un travail spécifique sur la communication vis-à-vis des élus et de la population.

Cette proposition doit être débattue auparavant lors de la prochaine réunion du conseil de développement et, si elle est validée, être précisée avec les élus du Syndicat mixte.

#### IV) - le parcours d'élaboration d'une contribution

Ce schéma représente la méthode mise en œuvre par le conseil de développement de la Région d'Angers, qui pourrait servir de référence (en partie) pour les travaux à venir du Conseil de développement du Pays de Thiérache.



Toutes les contributions de cette instance suivent les mêmes étapes. Les trois dernières sont particulièrement utiles.

L'étape 4 de préconisations auprès des élus, qui intervient avant la rédaction finale, constitue un point clef, car elle systématise un dialogue entre le CD et les élus autour des enjeux de développement et permet d'identifier des propositions qui ont plus de chances d'être prises en compte ensuite par ces derniers. L'étape 5 est aussi indispensable : de la qualité de la valorisation des travaux du conseil de développement dépendront sa visibilité. C'est un enjeu de communication. Il peut être utile de produire des rapports très pointus, très denses, mais qui va les lire ? Les élus locaux, comme une bonne partie des acteurs locaux (associations, syndicats, entreprises..), ne peuvent finalement consacrer que peu de temps à ces lectures. Il faut donc rechercher la concision, la clarté, voire la pédagogie. Etablir un suivi des contributions 6 procède enfin d'un intérêt stratégique pour le conseil de développement, cela lui

confère une meilleure lisibilité de sa propre action et lui permet de faire évoluer sa posture. Mais ce type de séquençage n'est peut-être pas à systématiser : certains sujets ou chantiers sont moins importants que d'autres. De plus, cette méthode est aussi consommatrice de temps et de moyens. Il importe alors de pouvoir déterminer des priorités : quels thèmes revêtent pour le conseil une dimension stratégique et quels sont les critères qui permettent d'établir cette hiérarchie ? Ce sont ces quelques sujets prioritaires sur lesquels l'instance pourrait mobiliser alors des moyens (humains et financiers) plus conséquents. Enfin, ajoutons que la création d'une grille de critères d'évaluation de la prise en compte par les élus des avis du conseil de développement pourrait aussi améliorer la fonction d'expertise de l'instance...

## V) Annexes

### Annexe 1 : liste des membres du conseil de développement ayant participé au groupe de travail

- Monsieur Yves COUTANT, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Madame Joëlle DERVIN, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Madame Geneviève EBERLE, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Monsieur Jean-Louis FELBACH, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Madame Françoise GION, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Monsieur Alain JUPON, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Monsieur Jean- Bernard LACHAMBRE, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Monsieur Olivier LAFFITE, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Monsieur Jean-Paul MEURET, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Madame Solange SARAT-LANGER, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Monsieur Yves-Marie SZYMUSIAK, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Monsieur Pierre VIGNERON, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache

### Annexe 2 : liste des entretiens téléphoniques réalisés

- Monsieur Claude BEAUFORT, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache
- Monsieur Jean-Louis BRICOUT, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de l'Aisne

- Monsieur Henri BROSSIER, président de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre
- Madame Virginie FLEURY, directrice du Syndicat mixte du Pays de Thiérache
- Madame Odile GOURLIN, présidente de la Communauté de communes de la Région de Guise

**Annexe 3 : contribution écrite :**

- Monsieur François PERY, membre du conseil de développement du Pays de Thiérache

**Annexe 4 : Tableau d'élaboration du cadre stratégique** (document intermédiaire en date du 13 décembre)

Composition et renouvellement	Situation actuelle	Points forts	Points faibles	Enjeux	Pistes d'évolutions
<b>Nb de membres, diversité de la composition</b>	<p>Le groupe culture compte 20 personnes mais je n'en connais que 10</p> <p>Je ne sais pas combien il y a de membres</p> <p>Je considère que nous sommes une 50 aine</p>	<p>Les membres les plus impliqués sont des porteurs de projets...</p>	<p>Une situation floue : Pas assez de diversité et de nombre de personnes mobilisées et un déficit de représentativité du CD (diversité des catégories socio professionnelles présentes)</p>	<p>Faut-il avoir une vision plus précise de la composition ou bien garder une certaine souplesse ?</p> <p>La diversité insuffisante du CD pose un enjeu de reconnaissance et de légitimité.</p>	<p>Elargir la composition du CD notamment vers les acteurs économiques du territoire</p>
<b>Mobilisation</b>	<p>Le CD mobilise assez peu aujourd'hui alors qu'il y avait 250 personnes au moment de l'élaboration de la charte</p> <p>Le territoire est assez grand et tt le monde ne veut pas se déplacer à l'autre bout du territoire</p>	<p>Il y a bien un noyau dur</p> <p>Le bureau et l'AG fonctionnent bien</p>	<p>La faible mobilisation en général</p>	<p>Développer la mobilisation du CD</p> <p>Elargir sa composition</p>	<p>On pourrait mieux s'organiser sur des thèmes qui mobilisent la population</p> <p>Avoir un référent par intercommunalité dans chaque domaine capable de mobiliser un groupe</p>

<b>Modalités d'intégration au CD et renouvellement</b>	L'intégration se fait lors de l'AG, via dépôt de candidature  Des élus peuvent recommander de nouveaux membres (rare) lors de la constitution du GAL	Des modalités d'intégration au CD existent de fait.	Il n'est pas sûr qu'elles soient connues et utilisés	Améliorer l'information à la fois sur le CD et sur les modalités pour le rejoindre	Il faudrait communiquer sur le rôle du CD qui permet aux gens d'être des acteurs du pays  Avoir un stand à la foire au fromage  Avoir un livret de bienvenue dans les communes ou au moment des vœux du maire
<b>Structuration et gouvernance</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>	<b>Enjeux</b>	<b>Pistes d'évolutions</b>
<b>Statut du CD</b>	On est pas une association  Le CD n'a pas besoin de statut car il est une composante du Pays	Une certaine souplesse de travail	L'absence de statut associatif contribue-t-elle à la fragilité du CD ?  Faible structuration	Formaliser, renforcer l'organisation	On pourrait se donner un règlement intérieur, un peu comme le CESER à l'échelle régionale ?
<b>Relations avec les élus</b>	Certains conseillers municipaux viennent à l'AG du CD  Les élus socioprofessionnels (CESR) s'intéressent au CD .  Les élus du comité syndical ont du mal à comprendre les projets que nous présentons.  Les élus peuvent être saturés aussi .	Les élus du comité syndical identifient le CD  Certains maires participent à l'assemblée générale du CD	Un manque de commande de la part des élus (du comité syndical) à l'endroit du conseil de développement (saisines).  On a fait un gros travail dans le cadre de la prévention santé, en auto-saisine, avec des recommandations, mais nous n'avons jamais eu de réponse de la part des élus	Un enjeu de reconnaissance et clarification des attentes  Il faudrait que les élus du comité syndical soient demandeurs des travaux du CD ».  Il faudrait avoir des espaces pour débattre avec des élus sur les enjeux de fond »  Comment le FRAP et LEADER	Formaliser les liens entre élus et CD (charte) ?  Valoriser les productions du CD pour améliorer la lisibilité de son action  Aller au-devant des élus via des réunions du CD dans les intercos.

	<p>Relativisons : dans le GAL il n'y a pas non plus beaucoup de débat entre élus et non élus.</p> <p>Dans les GAL, c'est très contraint : en termes de critères déjà, c'est très technique. On a pas forcément la possibilité de faire évoluer les contenus et de débattre du fond</p>		<p>Les élus ne passent pas de commande ou de saisine au CD</p> <p>Les propositions formulées par le CD ne semblent pas ou peu prises en compte par ces derniers.</p>	<p>pourraient permettre d'aborder les vrais enjeux</p> <p>Quelle est l'utilité du conseil de développement si ses avis ne sont pas entendus et pris en compte ?</p>	
Organisation interne et production	Situation actuelle	Points forts	Points faibles	Enjeux	Pistes d'évolutions
<b>Animation du CD et moyens à disposition</b>	<p>Absence de moyens (sauf formation) :</p> <p>Pas d'animation salariée</p> <p>Pas de budget dédié au CD</p> <p>Les relations sont bonnes avec l'équipe technique mais il n'y a pas vraiment de thèmes de travail commun</p>	<p>Militantisme des membres du noyau dur et du président du CD</p>	<p>Posture d'attente de l'équipe technique : ils ne sollicitent pas le CD</p> <p>Seul le Psdt du CD est considéré comme animateur du CD</p>	<p>Le CD doit apparaître aussi comme un soutien auprès de l'équipe technique.</p> <p>Il faudrait travailler davantage avec l'équipe technique.</p> <p>Travailler aussi une forme d'animation partagée</p>	<p>Il faudrait que le CD soit mieux associé aux travaux du Pays par l'équipe technique.</p> <p>Il faudrait aussi que l'animation bénévole du CD soit répartie entre plusieurs membres du CD et pas toujours son président.</p>

<b>Organisation des travaux et modes de production</b>	Il faudrait faire le bilan de nos actions réalisées depuis 3 ans	Manque de lisibilité des productions  Manque de formalisation des avis et plus généralement des productions	Le travail collectif a du mal à se mettre en place	Rendre le CD le plus efficace possible : être en capacité de mieux comprendre les enjeux, de mieux délibérer et de mieux produire des avis.  La capacité de production du CD est sans doute à développer. Il s'agit autant d'un enjeu d'utilité par rapport au territoire et de reconnaissance de la part des élus, que d'un levier de mobilisation des membres du CD eux-mêmes.	Utiliser le travail futur sur le label « Pays d'art et d'histoire » pour travailler autrement  Se doter d'une feuille de route  Mettre en place une méthodologie organisée de production d'avis (saisines et auto-saisines)
<b>Identification des thèmes de travail (comment ?)</b>	Le projet de territoire (la charte) est le premier champ d'action du conseil de développement	C'est un cadre reconnu par les élus et les non élus	La focale de la charte est un cadre un peu large	Préciser et structurer les champs de travail	Se doter d'une méthode de travail ou de critères pour déterminer les thèmes et chantiers ?
<b>Objectifs, rôles et missions</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>	<b>Enjeux</b>	<b>Pistes d'évolutions</b>
<b>Comment le CD se perçoit-il ?</b>	Manque de lisibilité du conseil de développement au sein du territoire.		Les membres du CD considèrent qu'ils sont utiles mais qu'ils n'ont pas les moyens actuellement de jouer leur véritable rôle.		Il faudrait redonner du sens au processus de dvt, aujourd'hui se sont les com com qui répartissent les financements et les services

<b>Les champs de travail propres au CD</b>	Le CD a travaillé sur les problématiques de santé, sur le tourisme.	Une persévérance évidente malgré les difficultés	Peu de production formalisée	La définition des thèmes de travail pourrait être réalisée en lien avec les attentes de la population	Travailler sur le projet de parc naturel régional ?
<b>Les champs de travail du CD partagés avec le Pays</b>	Idem que case précédente	Le CD pratique souvent l'auto-saisine	Le Pays n'interpelle pas ou très peu le CD (pas de commande)  Le CD réagit plus dans l'urgence qu'il n'organise des travaux sur le long terme.	Organiser les travaux, définir un calendrier	Travailler sur le label « Pays d'art et d'histoire » et définir d'autres thèmes dont de travail avec de forts enjeux économiques (ex : filière bois)
<b>Relations extérieures</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>	<b>Enjeux</b>	<b>Pistes d'évolutions</b>
<b>Communication (site, bulletin d'information...)</b>	Nous avons un bon relais grâce au journal local, mais il faut batailler pour que le CD soit visible sur le site du Pays  Il faut être plutôt persévérant pour trouver sur le site internet du Pays les informations relatives à son conseil de développement	Un journal local relais assez bien les informations du CD	Le CD ne possède pas de communication propre, comme un bulletin d'information dédié	Développer une communication propre au CD pour renforcer sa reconnaissance et son identité.	Création d'une « newsletter » avec l'aide du Pays ? Organisation de réunions publiques après production d'avis pour débattre et se faire connaître de la population ?
<b>Les relations avec les acteurs extérieurs au territoire (conseil régional, département...)</b>	Ces relations sont peu développées, le CD se sent un peu isolé.	Le Conseil régional demande l'avis du CD dans le FRAT	Isolement	Travailler avec d'autres conseils de développement de Picardie et bénéficier d'une reconnaissance plus explicite de la Région	